

Pierre DUPOUY

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Association AVRH

**23, avenue René CASSIN – Téléport 2
86360 CHASSENEUIL DU POITOU**

NOTE DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

1. Cadre de l'intervention

Nous avons été nommé pour un premier mandat par décision de l'assemblée générale du 03/11/2022. Notre mandat se terminera lors de l'AG d'approbation des comptes clos le 31/12/2027. Il s'agit du deuxième exercice du mandat.

- activité : l'association pour la valorisation des ressources humaines a pour objet d'accompagner les entreprises de la Vienne sur les problématiques de développement, d'optimisation, de production et de sauvegarde où la gestion des ressources humaines et des comportements est essentielle ;
- siège : 23 Avenue René CASSIN 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ;
- effectif : 0 (0 en 2022) ;
- Ressources 2023, en K€ : 158 (contre 96 en 2022).

L'organisation administrative et financière repose sur M. Stéphane DAUDON.

Les conseils sont les suivants :

- Cabinet d'expertise comptable COGEP représenté par M. Dominique RABALLAND
- Cabinet d'avocats L.E.A, représenté par Me Philippe MISSEREY.

2. Activité, événements

2.1 Rappel historique

Fondée en juillet 1993, par l'association MEDEF Vienne et la chambre syndicale UIMM de la Vienne l'association pour la valorisation des ressources humaines a pour objet d'accompagner les entreprises de la Vienne sur les problématiques de développement, d'optimisation, de production et de sauvegarde où la gestion des ressources humaines et des comportements est essentielle. Elle a le statut d'association déclarée auprès de la Préfecture de la Vienne.

Par décision de l'AGE du 22/11/2012, l'association a bénéficié d'un apport en numéraire de 82 500 € réalisé par l'association AFPI POITOU-CHARENTES. Cette association est devenue depuis lors membre de droit à côté des membres fondateurs.

2.2 Evènements importants de l'exercice

L'association travaille en collaboration avec KAROS sur la mise à disposition d'une application mobile qui permet le partage de trajets en voiture entre collègues ou membres de la communauté effectuant des itinéraires similaires au quotidien. Ce service vise à offrir tous les employeurs de la zone la possibilité de mettre en place le covoiturage pour les trajets domicile-travail de leurs salariés. Cette initiative contribue à résoudre des problématiques de recrutement et de fidélisation du personnel. L'association a souhaité soumettre les prestations à la TVA et a établi les factures en conséquence. Cependant, elle n'a demandé l'option à la TVA que le 12 février 2024 et compte-tenu de la liste de renseignements à fournir, AVRH a préféré abandonner cette option.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement ne nous a été communiqué.

3. Organisation de la mission

- Préparation, planification, synthèse de la mission : Pierre Dupouy, CAC signataire.
- Circularisations, exploitation du dossier de l'expert-comptable, cycles : Killian Fillatre, assistant audit.

4. Revue analytique

4.1 Analyse du bilan

Voir analyse réalisée dans le dossier annuel (cf. DAG/3). Nous avons revu cette analyse mais n'avons pas noté de changement.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<i>Immobilisations Incorporelles</i>			
<i>Immobilisations Corporelles</i>			
<i>Immobilisations Financières</i>			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
<i>Stocks</i>			
Clients et comptes rattachés	34		34
Autres créances	6	22	-16
Créances	40	22	18
Disponibilités	245	352	-107
TOTAL ACTIF CIRCULANT	285	374	-89
TOTAL ACTIF	285	374	-89
Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fonds propres sans droit de reprise	83	82	1
Report à nouveau	-94	-119	25
Résultat de l'exercice	-9	26	-35
Total capitaux propres	-20	-11	-9
Total Fonds dédiés			
Total Provisions pour risques et charges			
Dettes fourn. et cptes ratt	59	22	37
Dettes fiscales et sociales	3		3
Autres dettes	10	19	-9
Produits constatés d'avance	232	345	-113
Total dettes et compte de régul.	304	386	-82
TOTAL PASSIF	284	375	-91

4.2 Analyse du compte de résultat

Voir analyse réalisée dans le dossier annuel (cf. DAG/3). Nous avons revu cette analyse mais n'avons pas noté de changement.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Product.vendue : services France	36	29	7
Chiffre d'affaires Net	36	29	7
Subventions d'exploitation	122	67	55
Total des produits d'exploitation	158	96	62
Autres achats et charges externes	167	70	97
Total des charges d'exploitation	167	70	97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-9	26	-35
Autres intérêts et produits assimilés	1		1
Total des produits financiers	1		1
Total des charges financières			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-8	26	-34
Total des produits exceptionnels			
Total des charges exceptionnels			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
TOTAL DES PRODUITS	159	96	63
TOTAL DES CHARGES	167	70	97
PERTE	-8	26	-34

5. Synthèses et Points relevés lors de l'audit

5.1 Synthèse des travaux

Nous n'avons procédé à aucun amendement du plan de mission initial.

Nous n'avons pas été amenés à corriger les seuils de signification retenus dans le plan de mission d'origine.

Nous avons validé les travaux du département comptable sur les postes significatifs comme suffisants et appropriés pour être retenus comme éléments collectés à l'appui de notre mission.

Les procédures analytiques n'ont pas révélé d'incohérences mais n'ont pu être des éléments probants dans un tel contexte.

Pour information, le seuil de signification était fixé 2 K €.

Une circularisation a été faite auprès des établissements bancaires.

5.2 Levée des risques identifiés

Cycle	Ass.	Rappel des risques	Conclusion sur la levée du risque
OF	R	Circularisation bancaire	Levée du risque
OF	E	Circularisation bancaire	Levée du risque
OF	S	Circularisation bancaire	Levée du risque
OF	V	Circularisation bancaire	Levée du risque
OF	I	Circularisation bancaire	Levée du risque
CL	R	Contrôle notifications subventions	Levée du risque
CL	E	Contrôle notifications subventions	Levée du risque
CL	S	Contrôle notifications subventions	Levée du risque
CL	V	Contrôle notifications subventions	Levée du risque
CL	I	Contrôle notifications subventions	Levée du risque

6. SYNTHÈSE DES CYCLES

FONDS PROPRES

Nous nous sommes assurés de la conformité de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2022 de 25 599 € en report à nouveau. Nous avons demandé le compte-rendu de l'assemblée générale.

Le poste "report à nouveau" atteint -93 900 € et les fonds associatifs sont négatifs à hauteur de -20 084 € au 31/12/2023, la continuité d'exploitation n'est cependant pas compromise.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nous nous sommes assurés de l'absence de risques non provisionnés en :

- interrogeant les dirigeants de la société (lettre d'affirmation)
- vérifiant les factures d'honoraires inscrites en comptabilité
- tenant compte des éventuels événements postérieurs à la clôture

Nous avons validé l'absence d'inscription en annexe des engagements de retraite, compte tenu de l'absence de personnel.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'Association ne détient aucune immobilisation corporelle ou incorporelle.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'Association ne détient aucune immobilisation financière.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Une demande de confirmation a été faite auprès du CIC Ouest en janvier 2024. La réponse

de la banque en date du 29 janvier 2024 ne révèle aucune anomalie n'a été repérée à l'exception des personnes habilitées où figure encore comme présidente Madame Pascale MARTIN.

Les frais bancaires relatifs à décembre 2023 et prélevés début 2024 ont été comptabilisés en intérêts à payer.

Le montant en caisse est nul, contre 182,30 € au 31/12/2022. La caisse a été soldée par un dépôt en banque en date du 22/12/2023.

Les procédures analytiques réalisées à partir de SmartFEC n'ont pas révélé d'anomalie.

STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Absence de stocks

CREANCES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

1. Créances adhérents

Nous avons constaté un total de créances à la clôture de 22 615,80 € et nous en avons analysé la structure :

CompAuxNum	Solde Débit
411FUTURO	8 100,00
411THALCSC	3 960,00
411THAVIO	1 881,00
411DODY	1 440,00
411CHAPER	1 440,00
411FORS	1 346,40
411DASS	1 056,00
411CCI	924,00
411BB	858,00
411MOR	660,00
411THALAS	561,00
411AFPI	389,40
Total général	22 615,80

Nous avons validé l'absence de solde créditeur. Nous avons contrôlé l'apurement de ces créances sur l'exercice N+1 à partir du lettrage post-clôture qui est de 12 984 € soit 57 %.

2. Analyse des cotisations adhérents

Nous avons validé en conformité avec les statuts l'absence de cotisations adhérents.

3. Analyse des subventions d'exploitation

Nous avons effectué une analyse des subventions d'exploitation dont le montant s'élève à 411 769 €.

- **Compte 741001 Subvention plateforme territoriale 86 : 72 952 €**

Nous avons analysé la convention ECO ADAPT 86 du 9 novembre 2022.

Elle porte sur le projet d'adaptation des entreprises industrielles au changement climatique pour une aide totale de 305 019 € pour une période prévisionnelle du 9 novembre 2022 (date de signature) au 30/06/2025.

L'objectif du projet est de détecter les compétences de demain à mettre en œuvre (former et recruter) pour s'engager dans une réflexion sur leur stratégie économique et leur organisation du travail interne, savoir réguler leurs consommations énergétiques dans un contexte de hausse de coût des intrants énergétiques, savoir se situer dans un paysage énergétique local, pouvoir être accompagnées dans leurs diagnostics énergétiques et leur plan d'action opérationnel.

L'action comprend :

- des réunions de sensibilisation,
- des lancements de diagnostics,
- un plan de formation,

et s'adresse aux entreprises industrielles de la Vienne et à leurs salariés.

Le coût global de l'action est de 381 273 € et la participation financière de l'Etat est fixée à 80% de ce montant soit 305 019 €. Le montant définitif de la subvention sera calculé en fonction des dépenses totales éligibles réalisées par application du pourcentage de 80 % de ces dépenses avec un plafonnement à 305 019 €.

L'association s'est engagée à produire :

- 1 bilan de suivi à 6 mois arrêté au 31/03/2023 ;
- 2 bilans intermédiaires arrêtés au 31/12/2023 et 31/12/2024 ;
- 1 bilan final arrêté à la date de la fin de l'action et transmis avant le 31/08/2025.

Les fonds ont été perçus le 23 novembre 2022.

Au 31/12/2022, aucune action n'avait été engagée, en conséquence la totalité de la subvention avait été enregistrée en produits constatés d'avance.

Nous avons pris connaissance du Bilan du projet ECO ADAPT au 31/12/2023 :

4 comités se sont tenus et 15 dossiers ont été validés (objectif 60 sur 3 ans).

Sur l'exercice 2023, sur les 305 019 € de subventions des actions ont été engagées :

- Montant total des audits 90 540 € de devis émis, dossier validé en commission ; 80 % sont pris en charge par l'Etat soit un montant engagé sur l'enveloppe ECO ADAPT'86 de 70 792 € ;
- 2 160 € en attente de retour de commission, dossier validé en 2024.

En conséquence le total de la subvention en 2023 s'établit à $305\,019 - 232\,067 = 72\,952$ €

- **Compte 741002 Subvention plateforme territoriale 86 : 4 000 €**

Nous avons analysée l'arrêté de la Préfète de la Vienne ECO MOBILITE 86 du 23 novembre

2022. Il porte sur une aide totale de 4 000 € pour une période prévisionnelle du 20 octobre 2022 au 20 octobre 2023.

L'action financée et relative au programme « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

Le coût global de l'action est de 4 000 € et la participation financière de l'Etat est fixée à 100% de ce montant.

Les fonds ont été reçus le 1^{er} décembre 2022.

Au 31/12/2022, aucune action n'avait été engagée, en conséquence la totalité de la subvention avait été enregistrée en produits constatés d'avance.

Sur l'exercice 2023, une facture d'honoraires KAROS de 16 000 € a été enregistrée.

La subvention a été portée en totalité en produits de l'exercice.

- **Compte 741003 Subvention mise en place d'une GPEC : 44 607,46 €**

Nous avons analysé la convention de mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) sur le territoire de la Vienne du 29 novembre 2022. Elle porte sur une aide totale de 82 000 € de la part de l'Etat pour une période prévisionnelle du 8 novembre 2022 au 8 novembre 2023.

L'objectif du projet est la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences en visant particulièrement les emplois de transition et la mise en place d'actions visant à réduire les tensions de recrutement et axant les actions autour :

- Animation des partenaires parties aux problématiques du GEPC territorial,
- Communication auprès des acteurs locaux,
- Organisation d'évènements portant sur cette problématique,
- Veille et mise à jour des offres d'emploi disponibles sur le territoire.

Le plan d'action sera structuré autour de 5 thématiques dont les porteurs sont d'ores et déjà identifiés :

- Communication : *Les Comnambules* COBALT 5, rue Victor Hugo à Poitiers,
- Animation : COBALT 5, rue Victor Hugo à Poitiers,
- Salon Digital : DIGITAL EXPO 3, rue de la Marne à Poitiers,
- Mise à jour Emplois sectoriels : LHH contact Muriel SAOUD,
- Incrémentation automatique des offres : NA Corp 41, rue de la Tranchée à Poitiers.

L'association s'est engagée à produire 1 bilan final arrêté à la date de la fin de l'action et transmis avant le 08/01/2024.

Les fonds ont été perçus en totalité le 5 décembre 2022.

Le coût global de l'action est de 102 500 € et la participation financière de l'Etat est fixée à 80% de ce montant soit 82 000 €. Le montant définitif de la subvention sera calculé en fonction des dépenses totales éligibles réalisées par application du pourcentage de 80 % de ces dépenses avec un plafonnement à 82 000 €.

Au 31/12/2022, le projet a été réalisé partiellement selon un suivi analytique pour un total de 45 792,54 €. Nous avons analysé la consommation de l'aide à partir de la collecte des factures d'honoraires :

- SAS DIGITAL EXPO de 12 000 € du 15/11/2022 acquittée le 15/12/2022 et de 8 000 € du 12/12/2022 ;
- NA CORP de 14 400 € du 01/12/2022 acquittée le 25/05/2022.

des factures de communication : Factures JC DECAUX de 2 546,81 € et de 2 791,82 € du 30/11/2022 pour l'impression des affiches acquittée le 15/12/2022.

et des factures MEDEF Vienne des frais du salon « Pllace à l'emploi » du 07/12/2022 pour 2 142,95 € le 20/12/2022 et pour 2 470,96 € le 31/12/2022.

Le reste de l'aide soit 36 207,46 € avait été enregistré en produits constatés d'avance.

Nous avons pris connaissance du Bilan au 31/12/2023.

La liste des actions fait apparaître :

- Communication pour 11 393 € ;
- Animation pour 42 732 € ;
- Salon Digital pour 20 000 € ;
- Mise à jour emploi sectoriel pour 4 712 € ;
- Incrémentation automatique des offres pour 8 520 €.

Soit un total de 87 357 €.

En 2023, nous avons constaté dans la balance analytique du projet un total de factures de 87 356,94 €. En conséquence, toute la subvention est consommée et il a été enregistré en produits de l'exercice pour 44 607,46 €. Il est à noter un écart de 8 400 € par rapport au montant N-1, après recherche nous avons constaté un écart dans le journal d'à nouveau 2023 sur les PCA et le même écart sur le fournisseur NA CORP ; nous avons interrogé Mme LEON-MINGUENAUD sur ce point, il s'avère que l'erreur provient de COGEP quand M. CARRION a commencé sa révision 2022 (dans le dossier figure une facture de 14,4K€ avec la mention 'en attente je vais faire baisser le prix' et Mme LEON-MINGUENAUD a reçu la facture corrigée pour 6K€ (pas d'émission d'avoir, la facture garde le même n°, seul le montant change...) début janvier 2023.

4. Analyse des prestations de service

Nous avons effectué une analyse des comptes 706 PRESTATIONS DE SERVICES qui affiche 36 194,50 €.

Pour la première fois l'association a comptabilisé de produits issus des prestations de services rendus par l'association à ses adhérents. Nous avons analysé les 3 comptes :

- Compte 706001 Prestations collectif énergie : 7 692,00 € ;
- Compte 706002 Prestations Strat énergie : 12 056,00 € ;
- Compte 706003 Prestations Karos co-voiturage : 16 446,50 €.

Les comptes 706001 et 706002 vont de pair et concerne le projet Eco Adapt.

Nous avons demandé à Madame LEON-MINGUENAUD les conditions d'imputation des produits

sur ces 3 comptes.

1 - L'activité du collectif énergie :

Il s'agit des audits réalisés par le prestataire Collectif Energie dans le cadre du projet EcoAdapt et correspond au reste à charges (soit 20 %) de l'entreprise.

2 - L'activité des prestations Strat énergie :

Il s'agit des audits réalisés par le prestataire Strat Energie dans le cadre du projet EcoAdapt et correspond au reste à charges (soit 20 %) de l'entreprise.

3 - L'activité de la plateforme KAROS de co-voiturage :

L'association travaille en collaboration avec KAROS sur la mise à disposition d'une application mobile qui permet le partage de trajets en voiture entre collègues ou membres de la communauté effectuant des itinéraires similaires au quotidien. Ce service vise à offrir tous les employeurs de la zone la possibilité de mettre en place le covoiturage pour les trajets domicile-travail de leurs salariés. Cette initiative contribue à résoudre des problématiques de recrutement et de fidélisation du personnel. Dans les faits, KAROS facture une prestation de 19 000 € TTC par an dont 3 200 € de TVA et AVRH facture les entreprises adhérentes à ce projet pour un total de 19 736 € TTC dont 3 289,30 de TVA collectée.

DETTES ET CHARGES D'EXPLOITATION

1. Dettes fournisseurs

Nous avons rapproché les soldes du bilan, de ceux de la balance auxiliaire (onglet AC0a de SmartFEC). Nous n'avons pas identifié de solde débiteur.

2 soldes créditeurs apparaissent à la clôture :

- STRATENERGIE pour 2 160 €,
- KAROS pour 19 200 € ;

Nous avons procédé à un contrôle de l'apurement à partir du lettrage post-clôture (RAS).

2. Charges d'exploitation

Les procédures analytiques effectuées à l'aide de SmartFEC ne révèlent aucune anomalie significative :

- Onglets AC1a et b : les achats de l'exercice transitent uniquement par le journal d'achats, les écritures présentes en OD correspondent principalement aux opérations de clôture ;
- Onglet AC1c : les écritures créditrices correspondent majoritairement à des reclassements, extournes de N-1 et aux charges constatées d'avance ;
- Onglet AC1e : les écritures non mouvementées par un journal d'achats correspondent principalement aux écritures d'inventaire ou à des reclassements.

L'analyse des charges et de leurs variations a été faite par le cabinet comptable et n'appelle pas de remarque particulière (dossier bien documenté).

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation sont en augmentation de 95 K€. Nous n'avons pas pu porter de jugement sur l'exécution budgétaire, le budget prévisionnel 2023 ne nous ayant pas été communiqué. Les principales variations portent sur les comptes d'honoraires qui comprennent principalement les honoraires d'audit dans le cadre du projet EcoAdapt et la redevance pour la plateforme KAROS.

Nous avons contrôlé de façon exhaustive le calcul du montant des charges refacturées par le MEDEF Vienne à partir du tableau de répartition établi selon les accords de gestion et de répartition de frais pour un total de 1 866,59 €.

Ce montant comprend pour 1 439,24 € la quote-part de charges de personnel du MEDEF Vienne, soit :

- 1,64 % des charges de personnel d'Abel GUILLARD ;
- 1,70 % des charges de personnel de Sylvie LEON-MINGUENAUD.

et pour 427,35 €, les 1,15 % des charges d'exploitation MEDEF Vienne, hors charges de personnel.

Nous avons validé les postes « charges à payer » et « charges constatées d'avance » en relation avec le travail réalisé sur les postes de charges et en comparaison avec les montants provisionnés lors de l'exercice précédent.

ETAT FISCALITE

1. Activité lucrative / non lucrative

Nous nous sommes assurés que l'association ne concurrence pas le secteur privé, que la gestion est désintéressée et que l'activité n'est pas exercée selon les modalités de gestion similaires aux entreprises commerciales : produit, public, prix, publicité.

L'activité de la plate-forme covoiturage paraît échapper à cette analyse : l'association travaille en collaboration avec KAROS sur la mise à disposition d'une application mobile qui permet le partage de trajets en voiture entre collègues ou membres de la communauté effectuant des itinéraires similaires au quotidien. Ce service vise à offrir tous les employés de la zone la possibilité de mettre en place le covoiturage pour les trajets domicile-travail de leurs salariés. Cette initiative contribue à résoudre des problématiques de recrutement et de fidélisation du personnel.

Dans les faits, KAROS facture une prestation de 19 200 € TTC par an dont 3 200 € de TVA et AVRH facture les entreprises adhérentes à ce projet pour un total de 19 736 € TTC dont 3 289,30 de TVA collectée.

Une demande d'option à la TVA pour l'activité covoiturage a été faite par la direction le 12/02/2024 (TVA sur les encaissements avec dépôt de CA3 trimestrielles). A ce jour, aucune réponse du SIE n'a été apportée. En pratique aucune déclaration n'a été déposée sur 2023.

L'association a toutefois comptabilisé pour 3 289,30 € de TVA collecté pour les 16 446,50 € de produits encaissés en 2023. Nous remarquons que le montant considéré lui permet de bénéficier sur l'exercice de la franchise en base.

Nous avons demandé à Mme LEON-MINGUENAUD si elle avait eu une réponse de l'Administration à son courriel du 12/02/24 : oui cependant devant la liste des renseignements demandés par l'Administration, M. DAUDON a préféré renoncer à la

sectorisation. Les factures ayant été émises avec de la TVA, Mme LEON-MINGUENAUD envisage d'établir une déclaration papier (selon les éléments en comptabilité, la TVA à décaisser n'est que de 89 € (NS).

2. Impôt sur les sociétés

Nous nous sommes assurés qu'il n'existait pas de revenus patrimoniaux à soumettre aux taux réduits d'IS (intérêts sur livret et revenus fonciers).

3. Taxes diverses

Nous avons validé l'absence de taxes diverses.

PERSONNEL

Absence de salarié.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Absence de charges et produits exceptionnels.

AUTRES COMPTES

Les comptes « créditeurs et débiteurs divers » concernent principalement le MEDEF Vienne et enregistrent les refacturations de charges de personnel. Nous avons effectué une analyse du solde du compte 4674 « avance MEDEF » qui affiche 8 074,55 € et avons contrôlé la réciprocité du solde dans les comptes du MEDEF Vienne.

Les produits à recevoir pour 2 916,67 € correspondent à un solde de subvention à recevoir de PARCORS France, ce montant est antérieur au 01/01/21 et n'a pas été soldé.

7. Conclusion sur les cycles

Aucune anomalie significative n'a été relevée sur l'ensemble des cycles.

8. Contrôle de l'annexe

Annexe complète.

9. Synthèse des ajustements proposés

Il n'a pas été proposé d'ajustement.

10. Points à surveiller en N+1

- Subventions d'exploitation :
Suivi des montants de subventions pluriannuelles portés en produits constatés d'avance et dénouement des bilans finaux des actions financées.

- Immobilisations corporelles :
En cas d'acquisition de matériel, durée d'amortissement retenue (ainsi que date de mise en service)
- Provisions :
Recherche de risques non provisionnés
- Dettes et charges d'exploitation :
Contrôle exhaustif des refacturations de charges par le MEDEF Vienne

11. Vérifications spécifiques

11.1 Conventions réglementées

Les conventions suivantes, antérieurement conclues, se sont poursuivies :

- Accord de gestion et de répartition des frais avec le MEDEF Vienne.

11.2 Conventions courantes

Nous n'avons connaissance d'aucune convention courante.

11.3 Autres vérifications spécifiques

Se référer aux questionnaires dématérialisés du Dossier de Contrôle CAC, rubrique « Contrôles ».

RAS, égalité des actionnaires, rapport de gestion validés.

11.4 Evénements postérieurs

Se rapporter au point 2.3

11.5 Fraude

Lors de notre analyse, nous n'avons pas relevé de risque de fraude. Pas de changement au niveau de notre approche.

11.6 Indépendance

Aucun indice pouvant porter atteinte à notre indépendance.

11.7 Continuité d'Exploitation

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause malgré des fonds associatifs négatifs.

12. Conclusion de la mission

Opinion

Les différents points significatifs et zones de risques identifiés lors de la planification de la mission ont été contrôlés. Tous les éléments nécessaires à l'expression de notre opinion ont été collectés.

L'audit des comptes de l'association AVRH pour l'exercice clos le 31/12/2023, n'a révélé aucune anomalie significative pouvant remettre en cause la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels, entraînant ainsi une **certification pure et simple**.

Justification des appréciations

La deuxième partie du rapport mentionnera les éléments relatifs à :

Concours publics et subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 121 559 € et représentent plus de 77 % du total des produits d'exploitation. Nous avons contrôlé les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions. Nos travaux ont permis de s'assurer, à partir de l'examen des conventions de financement, du bon rattachement des subventions à leur exercice d'attribution.

Vérifications et informations spécifiques

RAS, aucune irrégularité ou inexactitude portant sur le rapport de gestion et/ou les documents adressés aux actionnaires ne méritent d'être signalées, le paragraphe standard sera retenu pour la rédaction de la troisième partie du rapport sur les comptes annuels.

Poursuite de la mission

Aucun changement n'est intervenu, les exigences initialement remplies sont toujours respectées, ainsi la mission peut être poursuivie sans mesures spécifiques sur N+1.

Poitiers, le 7 juin 2024

Pierre DUPOUY

